



DECLARATION LIMINAIRE  
du SE-UNSA 04  
CAPD DU 19 décembre 2013

Monsieur le Directeur Académique,

Cette CAPD va étudier les promotions des enseignants du 1<sup>er</sup> degré des Alpes de haute Provence et le barème du futur mouvement départemental. Les enseignants regardent de près cette CAPD car la question financière est légitime. Les enseignants des écoles françaises font partie des plus mal payés parmi les pays de l'OCDE.

Le SE-UNSA a pris ses responsabilités en signant le protocole d'accord sur les mesures catégorielles en mai 2013, avec pour mesures concrètes, la naissance de la prime ISAE et l'augmentation du ratio de hors-classe.

Désormais, les négociations doivent porter sur le dégel du point d'indice et sur la revalorisation des grilles de la fonction publique.

Les considérations financières concernent les enseignants et concernent l'école. L'actualité prouve – s'il fallait encore le prouver – avec les résultats de l'enquête PISA que l'origine sociale est, en France plus qu'ailleurs, un facteur prépondérant de réussite scolaire. Le pays tout entier doit relever le défi de l'école en donnant un accès égal à l'éducation pour tous les enfants.

La formation des enseignants, le taux d'encadrement des élèves, la nouvelle organisation de la semaine scolaire en sont des leviers.

Au sujet de la formation initiale, nous vous alertons sur le mouvement de grogne qui s'étend dans les ESPÉs de l'académie d'Aix-Marseille du fait de la baisse du volume horaire de formation au second trimestre, d'autant qu'il n'existe actuellement aucun volet concernant la préparation au concours. La refondation de l'école passe par une meilleure formation, permettant à tous les acteurs de travailler ensemble, afin qu'elle débouche sur une qualité d'enseignement compatible avec les besoins de nos élèves, comme le souligne l'enquête PISA.

Au sujet de la réforme des rythmes scolaires, notre organisation a déposé une alerte sociale, quant à sa mise en place. Suite à celle-ci, nous avons eu une entrevue avec M le Directeur Académique où un certain nombre de précisions ont été données au sujet de la déclinaison départementale du décret concernant celle-ci.

Nous diffuserons le relevé de conclusions élaboré en commun et serons vigilants auprès des collègues et des écoles, afin qu'ils soient entendus tout au long de l'élaboration des protocoles, dans le respect du dialogue institué à cette occasion.

Nous considérons qu'il est important d'offrir aux élèves des matinées d'apprentissages étendues et des après-midi réduites sans multiplier et morceler les interventions. Cette clarté du matin ne peut qu'être profitable aux enfants, particulièrement aux plus fragiles.

Or, sur certaines localités, les Maires proposent des projets où le choix de ne pas bousculer les employés municipaux, ne pas changer les habitudes des parents, ne pas vouloir investir dans la jeunesse, prime sur les projets des enseignants qui privilégient les conditions d'apprentissage des élèves. Sur le terrain, des situations de tension apparaissent.

Le SE-UNSA observe que l'Assemblée Nationale a rejeté, le 5 décembre 2013, une proposition de loi voulant accorder le libre choix du temps scolaire aux Maires.

Dans cette optique, vous êtes, Monsieur le Directeur Académique, celui qui tranchera et le SE-UNSA souhaite que votre choix soit toujours guidé par l'intérêt des enfants.

Toujours au sujet des rythmes, nous continuons à penser que le rôle des directeurs d'école devrait être précisé et que la surcharge de travail occasionnée devrait être prise en compte. Plus généralement, une réflexion de fond sur ce statut et cette fonction devra rapidement s'engager.

Dans l'immédiat, nous demandons que soit clairement établi (et écrit) leur degré de responsabilité pendant la tenue des TAP, et ce, quel que soit l'horaire de ceux-ci.

Ensuite, nous manifestons notre inquiétude quant aux mesures annexes envisagées dans le cadre de la préparation du mouvement, notamment celles concernant les temps partiels. Il apparaît qu'il sera de plus en plus difficile de conjuguer certaines responsabilités ou l'exercice du métier sur certains postes et travail à temps partiels. Dans un métier largement féminisé, les besoins du service,

que nous comprenons, ne peuvent justifier de telles mesures, qui obligerait des directeurs, ou d'autres personnels, remplaçants, enseignants spécialisés par exemple, à devoir choisir entre carrière et famille.

En s'appuyant sur ce constat, nous souhaitons que les temps partiels s'appuyant sur le principe du 80 % soient possibles dans notre département, comme c'est déjà le cas dans d'autres depuis un certain temps.

Enfin, les nouveaux chantiers des métiers ont livré leurs premières conclusions, notamment en ce qui concerne la direction d'école. Le Se-UNSA a, tout au long de ces semaines, joué son rôle en faisant progresser ses revendications pour tous les personnels concernés. Dans un contexte économique difficile, de premières avancées ont ainsi été engrangées. Elles ne représentent toutefois qu'une étape du travail syndical qu'il nous faut poursuivre.

À notre demande, de nouveaux groupes de travail vont se réunir dès janvier pour poursuivre les discussions sur les enseignants du 1er degré afin de faire évoluer des situations injustes ou inadaptées aux réalités professionnelles.

Merci pour votre écoute,

Samuel HOLIET  
Pour l'équipe du Se-

UNSA 04